

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 4 mai 2022

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 70 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre LAGET - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Sandrine MAUREL - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Julien BERTEI représenté par Corinne BIRGIN - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Mathilde CHABOCHE représentée par Eric MERY - Saphia CHAHID représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHER - Bernard DEFLESSELLES représenté par Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOL représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Etienne TABBAGH - Cédric JOUVE représenté par Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Eric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDES - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Marie MICHAUD représentée par Lourdes MOUNIEN - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Sophie GUERARD - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Gilbert SPINELLI représenté par Nadia BOULAINSEUR - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Camélia MAKHLOUFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Romain BRUMENT - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Bruno GILLES - Roger GUICHARD - Sébastien JIBRAYEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Denis ROSSI.

Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jean-Marc SIGNES est parti à 15h27 - Monsieur Sébastien BARLES est parti à 15h47 - Monsieur Yves MORAIN est parti à 16h32.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 004-200/22/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ROCA FORTIS

DPEAT 22/20347/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son Plan de Déplacements Urbains PDU. Autorité organisatrice, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activité.

Aussi, le Conseil de Territoire et la Métropole mettent en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour l'association, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que leurs actions s'adressent également aux deux genres.

Le territoire de Roquefort La Bédoule

La commune de Roquefort La Bédoule dispose sur son territoire de deux zones d'activités économiques.

- Les Fourniers, sur le site de l'ancienne cimenterie Romain Boyer, est un espace dédié aux activités artisanales d'une vingtaine d'entreprises et s'étend sur 5 ha développés et 5 ha en projet.
- La zone d'activités économiques de la Plaine du Caire, créée en 1986 par la Commune et étendue en 2010 par le Conseil de Territoire Marseille Provence s'étend sur 32 ha et accueille une centaine de TPE et PME. L'ensemble représente environ un millier d'emplois.

Présentation de l'association Roca Fortis

L'association d'entreprises Roca Fortis Entreprises Développement s'est créée en juillet 2016 et regroupe 55 adhérents (3 adhérents supplémentaires par rapport à 2020), 1 salarié à temps partiel et 18 bénévoles. Elle a notamment pour rôle de :

- Défendre les intérêts des entreprises de Roquefort La Bédoule et des communes voisines : des démarches ont été entreprises par l'association Roca Fortis auprès de la commune de Carnoux et en projet auprès de la commune de Cassis,
- Proposer des offres de services mutualisés aux entreprises,
- Représenter les adhérents auprès des autorités territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Entreprises,
- Participer à la bonne gestion de la zone d'activité en faisant remonter les éventuels dysfonctionnements constatés aux collectivités.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

En 2021, l'association a mis en place plusieurs événements en lien avec les acteurs du territoire. En effet, Roca Fortis, en partenariat avec les six autres associations d'entreprises du bassin Est sous la marque T2R (regroupant Apage, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon et Roca Fortis) a participé à l'organisation des deux événements phare de leur regroupement à savoir Business Buzz en faveur du développement des réseaux des entreprises et Job Boost à destination des demandeurs d'emploi.

Pour 2022, l'association Roca Fortis a pour projet d'entreprendre une démarche intercommunale sur les communes de Roquefort La Bédoule, Carnoux et Cassis et axe celle-ci sur les thématiques de la mobilité et d'écologie industrielle territoriale. L'association a commencé à travailler avec le prestataire Ekodev de la Métropole Aix-Marseille-Provence suite à la mise en relation par la collectivité sur le sujet de la mobilité.

Le Budget de l'association

Le budget prévisionnel total de l'association pour l'année 2022 est de 32 500 euros

L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2022. Le montant des subventions publiques demandées pour 2022 s'élève à 16 000 euros soit 49% du budget total de l'association.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Roca Fortis à hauteur de 5 000 euros pour l'exercice 2022, à l'instar de l'exercice précédent, sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros pour 2022 à l'association Roca Fortis au titre de l'année 2022. Cela représente une participation à hauteur de 15% du budget prévisionnel de l'association.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette subvention.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2022 à l'Etat Spécial du Territoire de Marseille Provence – Sous Politique B320 - chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Mai 2022